



Présidents :

Hervé Boulaie (à gauche), directeur général de Vergnet éolien et Nicolas Wolff (à droite), directeur général de Vestas France, administrateurs de France Energie Eolienne

« L'éolien représente aujourd'hui près de 7 000 emplois en France. D'ici 2012, si le rythme de développement prévu par le Grenelle de l'environnement est respecté, ce sont près de 30 000 emplois directs et indirects, notamment dans la fabrication de composants et l'assemblage, qui seront créés. »

→ MISSIONS

Cette commission rassemble un grand nombre d'acteurs industriels intéressés par la problématique de l'industrie et de l'emploi généré par le développement de l'éolien. La commission s'est fixée comme missions :

- De contribuer à la structuration de la filière éolienne française, créatrice d'emplois ;
- De rassembler l'ensemble des acteurs industriels de cette filière, adhérents de SER-FEE, notamment en nouant des partenariats avec des acteurs institutionnels, des pôles de compétitivité ou d'autres organisations professionnelles ;
- Être force de proposition auprès des pouvoirs publics pour la création d'un réseau technologique des acteurs de l'éolien.

→ ORGANISATION

La commission Industrie rassemble une vingtaine de membres dont l'ensemble des constructeurs d'éoliennes ayant une implantation en France. Elle comprend également des fournisseurs et fabricants, c'est à dire des entreprises ayant une activité liée à la fabrication de pièces entrant dans la composition d'une éolienne, ou à l'installation et la maintenance de parcs éoliens. La commission se réunit au moins une fois par trimestre.

→ PROGRAMME DE TRAVAIL 2009

La commission s'est fixée comme programme de travail :

- La réalisation d'un annuaire recensant l'ensemble des entreprises actives au sein de la filière éolienne, de la fabrication des composants qui entrent dans la composition d'une éolienne, au transport, au montage et à l'installation des éoliennes. Cet annuaire a pour but de faire connaître l'ensemble des sociétés qui ont déjà une activité dans l'éolien et de les mettre en relation.
- La simplification des procédures administratives liées au transport des éoliennes en :
 - Réduisant le délai de mise à disposition des escortes de police ;
 - Facilitant le délai d'obtention des autorisations par la mise en place d'un guichet unique ;
 - Autorisant la circulation de convois exceptionnels pour les itinéraires qui ont déjà été empruntés par des colis identiques ;
 - Facilitant les règles de circulation sur les autoroutes.